



Affiché le  
Retiré de l'affichage le :  
Signature :

Département du Morbihan  
Arrondissement de LORIENT  
**MAIRIE D'AURAY (56400)**

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 juillet 2025**

**Le mercredi 2 juillet 2025 à 18 HEURES 00**, le conseil municipal de la commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le mercredi 25 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de **Madame Claire MASSON**, Maire.

La séance a été publique.

### **Etaient Présents :**

Madame Claire MASSON, Monsieur Pierrick KERGOSIEN, Madame Marie LE CROM, Monsieur Jean-François GUILLEMET, Madame Claire PARENT MER, Monsieur Benoît LE ROL, Madame Marie DUBOIS, Monsieur Julien BASTIDE, Madame Adeline FERNANDEZ, Madame Nathalie GUEMY, Monsieur Jean-Pierre SAUVAGEOT, Monsieur Stéphane RENAULT, Monsieur Edouard LASBLEY, Monsieur Pierre LE SCOUARNEC, Madame Adeline AGENEAU, Monsieur Jean-Baptiste LE GUENNEC, Madame Chantal CLAR, Monsieur Bertrand VERGNE, Monsieur Jean-Yves MAHEO, Madame Françoise NAEL, Madame Emmanuelle HERVIO, Monsieur Benoît GUYOT, Monsieur Mathieu SAMSON, Madame Guenola QUILLAY, Monsieur Jean-Charles KERLAU

### **Absents excusés :**

Madame Myriam DEVINGT (procuration donnée à Madame Claire PARENT MER).  
Madame Chantal SIMON (procuration donnée à Madame Nathalie GUEMY).  
Madame Céline SPILBAUER (procuration donnée à Madame Marie LE CROM).  
Monsieur Gurvan NICOL (procuration donnée à Monsieur Jean-Pierre SAUVAGEOT).  
Madame Juliette EME (procuration donnée à Monsieur Benoît LE ROL).  
Monsieur Pierre-Yves CYFFERS (procuration donnée à Monsieur Jean-François GUILLEMET).  
Monsieur Marc MAHE (procuration donnée à Monsieur Jean-Charles KERLAU).

**Absent sans procuration :** Madame Aurore HAREL

**Secrétaires de séance** : Monsieur Stéphane RENAULT et Monsieur Benoît GUYOT

# COMPTE RENDU

~~~~~

## **1- DGS - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2025**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 06 mai 2025.

## **2- DCDC - VIE ASSOCIATIVE - APPROBATION D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE D'AURAY ET L'ASSOCIATION KEVRENN ALRE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Ville d'Auray et l'Association Kevrenn Alre.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention.

## **3- DCDC - VIE ASSOCIATIVE - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AURAY ET L'ASSOCIATION GARATOI**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Ville d'Auray et l'Association Garatoi.

- **AUTORISE** Madame le Maire à la signer.

## **4- DCDC - VIE ASSOCIATIVE - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AURAY ET L'ASSOCIATION - LUDOTHEQUE**

## **LA MARELLE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Ville d'Auray et l'Association la Marelle.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention.

## **5- DCDC - VIE ASSOCIATIVE - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SCOLAIRES (SALLE POLYVALENTE) ENTRE LA VILLE D'AURAY ET LE LYCEE BENJAMIN FRANKLIN**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Ville d'Auray et le Lycée Benjamin Franklin.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention.

## **6- DCDC - VIE ASSOCIATIVE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE LA KEVRENN ALRE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle sollicitée de 1200€ en faveur de la Kevrenn Alre.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents inhérents.

## **7- DF - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES (2)\_ANNÉE 2025**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

1 n'a pas participé au vote : Madame SIMON

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **DÉCIDE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association Escrime alréenne ;
- **DÉCIDE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association Pulsart ;
- **DÉCIDE** le versement d'une subvention de 1 500 € à l'association Kiwanis ;
- **DÉCIDE** le versement d'une subvention de 1 722 € à l'association de l'éducation populaire Diwan ;
- **DÉCIDE** l'annulation de la subvention de 1 000 € attribués lors du conseil municipal du 26 février 2025 à l'association Chat va bien d'Auray ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

#### **8- DCDC - MEDIATHEQUE - APPROBATION DE LA GRATUITE DES INSCRIPTIONS DES ALREENS**

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés (25 voix pour),

7 voix contre :

Monsieur VERGNE, Monsieur MAHEO, Madame NAEL, Monsieur SAMSON, Madame QUILLAY, Monsieur MAHE, Monsieur KERLAU

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la gratuité des inscriptions des alréen.es à la médiathèque municipale d'Auray, avec une application au 1er septembre 2025 avec comme conséquence la modification des recettes (- 13 615 €) sur le budget prévisionnel 2026.

#### **9- DRH - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS CREATION D'UN POSTE DE MEDIATHECAIRE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **ADOPTÉ** la mise à jour ainsi proposée du tableau des effectifs, qui prendra effet à compter du 5 juillet 2025.

- **ADOPTÉ** le tableau des emplois qui prendra effet à compter du 5 juillet 2025.

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sont inscrits au budget 2025 de la Ville d'Auray - chapitre 012.

#### **10- DRH - MODIFICATION DU MONTANT DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** les dispositions prises pour la part « Complément indemnitaire annuel »,

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012,

- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **11- DRH - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS SUITE REUSSITE CONCOURS - VILLE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **ADOPTÉ** la mise à jour ainsi proposée du tableau des effectifs, qui prendra effet à compter du 5 juillet 2025,

- **ADOPTÉ** le tableau des emplois qui prendra effet à compter du 5 juillet 2025,

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget 2025 de la Ville d'Auray - chapitre 012.

#### **12- DRH - MODIFICATION DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS - AVANCEMENT DE GRADE ET PROMOTION INTERNE - VILLE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **ADOPTÉ** la mise à jour ainsi proposée du tableau des effectifs, qui prendra effet à compter du 5 juillet 2025,

- **ADOPTÉ** le tableau des emplois qui prendra effet à compter du 5 juillet 2025,

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget 2025 de la Ville d'Auray - chapitre 012.

### **13- DRH - CREATION DE DEUX POSTES "TREMLIN"**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :

Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **ADOPTÉ** la mise à jour ainsi proposée du tableau des effectifs, qui prendra effet à compter du 5 juillet 2025.

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans cet emploi sont inscrits au budget 2025 de la Ville d'Auray - chapitre 012.

### **14- DRH - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS VILLE - RETRAITE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :

Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **ADOPTÉ** la mise à jour ainsi proposée du tableau des effectifs, qui prendra effet à compter du 5 juillet 2025.

- **ADOPTÉ** le tableau des emplois qui prendra effet à compter du 5 juillet 2025.

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sont inscrits au budget 2025 de la Ville d'Auray - chapitre 012.

### **15- DRH - PAIEMENT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES DE NUIT, DE DIMANCHE, DE JOUR FERIE : CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :

Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** le paiement des heures supplémentaires effectuées par l'apprenti recruté par la commune, dans le cadre de son contrat d'apprentissage,
- **FIXE** les taux de majoration conformément à la réglementation en vigueur, soit :
  - 25 % pour les 8 premières heures supplémentaires (de la 36<sup>ème</sup> à la 43<sup>ème</sup> heure),
  - 50 % à partir de la 44<sup>ème</sup> heure.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sont inscrits au budget 2025 de la Ville d'Auray - chapitre 012.

#### **16- DRH - TRANSFORMATION DES JOURS EPARGNES SUR LE COMPTE EPARGNE TEMPS EN POINT RAFF**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la mise en place de l'option de conversion des jours de compte épargne temps en points au régime de retraite additionnelle de la fonction publique.

#### **17- DGS - COLLABORATION BENEVOLE A UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC COMMUNAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la mise en œuvre de la collaboration bénévole à une mission de service public communal ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **18- DF - MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉNOVATION ET EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF LA FORET – AVENANT N°4 AU LOT 17 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :

Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°4 au lot 17 « Électricité – courants forts et faibles » du marché de travaux de rénovation et extension du complexe sportif La Forêt décrit ci-dessus,

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué à le signer ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

**19- DGS - CREATION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF ET SOCIOCULTUREL ÎLOT BEL AIR – LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE CONCOURS POUR L'ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 n'a pas participé au vote : Monsieur KERLAU

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** les grandes caractéristiques du programme ainsi que l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux,
- **DÉCIDE** du lancement d'une procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction d'un complexe municipal au Bel Air,
- **ARRÊTE** la composition du jury proposée ci-dessus,
- **ARRÊTE** le nombre des équipes concourantes à quatre,
- **ARRÊTE** le niveau « AVANT-PROJET SOMMAIRE » des prestations demandées aux candidats admis à concourir,
- **FIXE** le montant de la prime allouée à chacun des participants ayant remis des prestations conformes au règlement du concours à la somme individuelle de 65 000 € HT,
- **FIXE** l'indemnité forfaitaire des personnalités qualifiées à 500 € TTC par réunion en sus du remboursement des frais de transport,
- **FIXE** le règlement intérieur du jury de concours tel que détaillé ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires au déroulement de la procédure de concours.

**20- DF - RECONSTRUCTION DU TENNIS CLUB D'AURAY DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **SOLLICITE** un fonds de concours exceptionnel auprès de la Communauté de Communes AQTA.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de ce dossier.

## **21- DF - SOLLICITATION DE SUBVENTIONS POUR L'ACQUISITION ET L'AMENAGEMENT DES LOCAUX DES RESTOS DU COEUR**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le principe de la demande de subvention auprès des partenaires institutionnels pour la construction des nouveaux locaux de l'association des Restos du Cœur d'Auray ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à solliciter toute subvention utile auprès de la Région Bretagne, du Département du Morbihan, de la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique, ainsi que tout autre organisme public susceptible d'apporter son concours financier à cette opération ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet.

## **22- DF - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2025\_BUDGET VILLE**

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés (23 voix pour),

7 voix contre :  
Monsieur VERGNE, Monsieur MAHEO, Madame NAEL, Monsieur SAMSON, Madame QUILLAY, Monsieur MAHE, Monsieur KERLAU

2 abstentions :  
Madame HERVIO, Monsieur GUYOT

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** l'augmentation de l'APCP de la ferme municipale (OP. 13039). Elle était de 228 612,36 € et sera de 378 612,36 € après le vote de la DM n°1.

- **ADOPTÉ** la Décision Modificative n°1 du budget Ville 2025 telle que proposée ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant à la décision modificative.

### **23- DF - RAPPORT RETRAÇANT LES ACTIONS MENÉES EN MATIÈRE DE DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE (DSU) \_ANNÉE 2024**

Le conseil municipal :

- **PREND** acte du rapport présenté.

### **24- DF - APPROBATION DES TARIFS 2026 DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE)**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absents n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **VOTE** les tarifs de la TLPE pour l'année 2026 comme suit :

| Enseignes                                                                           |                                                                                      |                                           | Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports non Numériques) |                                           | Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports numériques) |                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Superficie supérieure à 7 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 12 m <sup>2</sup> | Superficie supérieure à 12 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup> | Superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup> | Superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>                  | Superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup> | Superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>              | Superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup> |
| 23,10 €                                                                             | 46,30 €                                                                              | 92,60 €                                   | 23,10 €                                                             | 46,30 €                                   | 69,40 €                                                         | 137,60 €                                  |

- **CONFIRME** la réfaction de 50 % pour les enseignes non scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 m<sup>2</sup>, décidée depuis 2014.

### **25- DF - SUBVENTION A L'ASSOCIATION EAU ET RIVIERE DE BRETAGNE POUR LE PROJET "COMMUNES ENGAGEES POUR L'EAU"**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** les termes de la convention annexée et le versement d'une subvention

de 8 600 €, dont 50 % sera versé à la signature de la convention et 50 % à la fin du projet.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention financière annexée.

**26- DF - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE ENTRE LE GIRATOIRE DU BOIS COLETTE ET LE GIRATOIRE DU BALLON - LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ DE TRAVAUX**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le programme des travaux exposé ci-dessus pour un coût global de 1 250 000 € HT,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à la procédure, à signer le marché de travaux tel qu'il aura été attribué conformément au classement opéré par la Commission MAPA, et à signer toutes les pièces relatives à son exécution.

**27- DF - PRESTATIONS D'IMPRESSION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION - LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la procédure pour les prestations d'impression de supports de communication, ainsi que les marchés tels qu'ils auront été attribués par la Commission d'Appel d'Offres, et à signer toutes les pièces relatives à leur exécution.

**28- DF - LISTE DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU MAIRE RELATIVE A LA COMMANDE PUBLIQUE**

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** des informations présentées.

### **29- DU - CESSION À TITRE ONÉREUX PAR LA COMMUNE DU BÂTIMENT SIS 41 RUE ABBÉ JOSEPH MARTIN**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la cession par la commune du bâtiment sis 41 rue Abbé Joseph Martin, situé sur la parcelle AN 509 d'une surface de 704m<sup>2</sup>, à Madame Jeanne Ogé ou toute société qu'elle se substituerait au prix de 175 000€ net vendeur ;

- **APPROUVE** la prise en charge par Madame Jeanne Ogé des frais de négociation ;

- **APPROUVE** la prise en charge par Madame Jeanne Ogé des frais de notaire afférents au dossier ;

- **DESIGNE** La SCP Christian HADDAD, Anna DUFFO- LE STRAT et David RAULT, sise 3bis rue Louis Billet, à Auray, pour rédiger l'acte notarié ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette transaction.

### **30- DU - ACQUISITION ET CESSION DE PARTIES DE PARCELLES PAR LA COMMUNE À TITRE ONÉREUX DANS LE CADRE DE LA RÉHABILITATION DU CHEMIN DE KERUDO**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la désaffectation et le déclassement de l'emprise foncière communale située sur la parcelle AS 74 ;

- **APPROUVE** la cession de l'emprise foncière communale située sur la parcelle AS 74 à Monsieur Rémy Cadudal au prix de **1€/m<sup>2</sup>** soit à un prix total d'environ 48€ ;

- **APPROUVE** l'acquisition de l'emprise foncière détenue par Monsieur Rémy Cadudal sur le chemin au prix de **1€/m<sup>2</sup>** soit à un coût total d'environ 105€ ;

- **APPROUVE** la prise en charge par AQTA des frais de géomètre et par la ville d'Auray des frais de notaire afférents au dossier ;

- **DÉSIGNE** La SCP Christian HADDAD, Anna DUFFO- LE STRAT et David RAULT, sise 3bis rue Louis Billet, pour rédiger l'acte notarié ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette transaction.

**31- DU - RÉGULARISATION PAR RÉTROCESSION, À TITRE GRATUIT, À LA COMMUNE D'AURAY DE 3 MÈTRES CARRÉS DE SURFACE SITUÉS AU 28 RUE DU DOCTEUR ALEXANDRE JARDIN**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

Le CONSEIL MUNICIPAL est invité à :

- **APPROUVER** l'acquisition, à titre gratuit, du volume du pan coupé du bâtiment sis au 28 rue du Docteur Alexandre Jardin d'une surface d'environ 3m<sup>2</sup> ;
- **APPROUVER** la prise en charge par Monsieur Lionel Jégou des frais de géomètre et des frais de notaire afférents au dossier ;
- **DESIGNER** La SCP Christian HADDAD, Anna DUFFO- LE STRAT et David RAULT, sise 3bis rue Louis Billet, à Auray rédacteur de l'acte notarié ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette transaction.

**32- DSTS - AVENANT N° 6 CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - CHAUFFERIE DU GUMENEN**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **ÉMET** un avis favorable au projet d'avenant N°6 du contrat de délégation de service public de distribution d'énergie calorifique du quartier de Gumenen-Goaner.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant N°6 du contrat de délégation de service public de distribution d'énergie calorifique du quartier de Gumenen-Goaner ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**33- DSTS - CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS-PARCELLE AB 0621 (CHARLES DE BLOIS)**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** les termes de la convention de servitude telle qu'annexée à la présente ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### **34- DEEJ - LABEL « MA COMMUNE AIME LIRE ET FAIRE LIRE »**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **ADOPTE** le dossier de candidature ci-annexé ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à demander le renouvellement du label pour une durée de quatre ans et prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

### **35- DEEJ - ADHÉSION AGORA 2R**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention d'adhésion

A 20h35 l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, **Madame le Maire** lève la séance.